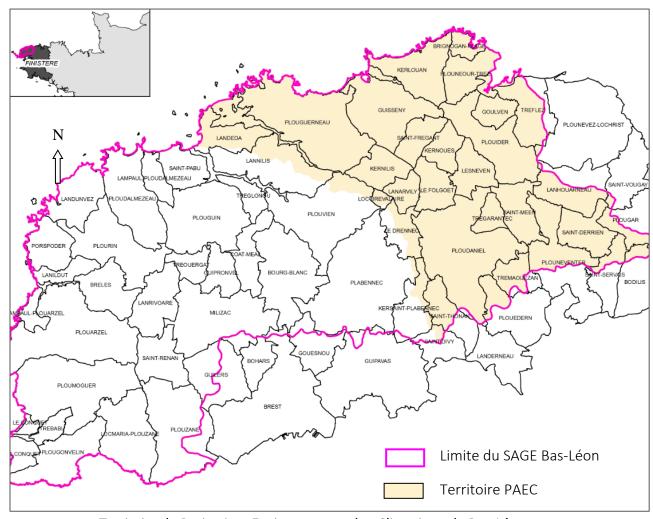
MAEC des bassins versants du Quillimadec-Alanan, de l'Aber Wrac'h et de la Flèche

Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

- Engagement de 5 ans par contrat
- Plafond d'aide maximum : 9 000 à 11 000 € par exploitation (GAEC : par associé) et par an
- Les mesures sont fixes pendant 5 ans
- 5 types de mesure sont développés (détail au verso) :
- les mesures de réduction des phytosanitaires
- les mesures liées au système fourrager et de cultures
- les mesures liées à la gestion des prairies en zone humide
- les mesures d'entretien de haies
- les mesures de conservation des sols



Territoire du Projet AgroEnvironnemental et Climatique du Bas-Léon (Bassins versants du Quillimadec-Alanan, de l'Aber Wrac'h et de La Flèche)

<u>Contacts</u>: Syndicat des Eaux du Bas-Léon, 2 route de Pen Ar Guear, 29260 Kernilis

PHYTO 1: limitation de l'usage des produits herbicides par rapport à une consommation moyenne PHYTO 2: limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne avec au plus 30 % de maïs et prairies temporaires PHYTO 3: limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne sur grandes cultures avec plus de 30		
consommation moyenne PHYTO 2 : limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne avec au plus 30 % de maïs et prairies temporaires 98 €/ha/s	'an	
PHYTO 2 : limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne avec au plus 30 % de maïs et prairies temporaires	'an	
35		
PHYTO 3: limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne sur grandes cultures avec plus de 30 % de maïs et prairies temporaires	['] an	
MAE SPE pour les monogastriques : 5 cultures, 5 % de légumineuses, limitation		
de l'usage des phytosanitaires par rapport à une consommation moyenne, une part de l'aliment produit à la ferme ou contrat de mouture de céréales, surface d'intérêt écologique doublée,	ı/an	
(0)		
HE1: gestion de l'herbe par pâturage avec un chargement limité (et retard de fauche si l'herbe est en partie fauchée)³ HE2: gestion de l'herbe par la fauche avec retard de fauche (1er juillet)³ 57 €/ha/s	an	
fauche si l'herbe est en partie fauchée) ³ HE2: gestion de l'herbe par paturage avec un chargement limite (et retaid de fauche l'herbe par la fauche avec rotard de fauche (1er ivillet) ³ 223 €/ha	a/an	
HE2: gestion de l'herbe par la fauche avec retard de fauche (1 ^{er} juillet) ³	., a	
Haies LINEA 9: gestion des haies pied à pied (1 entretien sur les 2 côtés /5 ans) 0,70 €/m	a/an	
Haies LINEA 9 : gestion des haies pied à pied (1 entretien sur les 2 côtés /5 ans) 0,70 €/m	1/ d[1	
Semis SOL_01 : Conversion au semis direct, maîtrise des IFT, rotation et nombre de cultures, couverture permanente des sols, délais d'implantation des couverts, 163 €/ha	,	
direct cultures, couverture permanente des sois, delais d'implantation des couverts, surface minimale à engager de 10 ha	163 €/ha/an	
Surface minimale a engager de 10 na		
CAR Communicate à Manufaulteurs highs sinus	0.00/	
CAB: Conversion à l'agriculture biologique 300 à 900		
MAB : Maintien de l'agriculture biologique 160 à 600 PRM : Protection des races menacées 200 €/UC	•	
API : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles 21 €/colo	Jilic/ all	
MAEC "Système Polycultures Elevage" Herbivore :		
3 niveaux au choix 1 2	3	
	28	
Objectif % herbe/SAU 70 65	55	
Niveau d'achat de concentrés 1600 kg / UGB bovins, equins ; 1000 kg / UGB tovins, equins ; 1000 kg / UGB caprins	800 kg / UGB bovins, équins ; 1000 kg / UGB ovins; 1600 kg / UGB caprins	
herbicides - 40 % /IFT référence en année 5		
hors herbicides - 50 % /IFT référence en année 5	- 50 % /IFT référence en année 5	
interdiction des régulateurs (sauf orge brassicole)		
Gestion des prairies interdiction de retournement des PPH (Prairie Permanente en Herbe)		
2		
Fertilisation Appui technique à la gestion de l'azote : 2 sur 5 ans Maintien ¹ du système 180 € ² 160 € 1	.10 €	
Fertilisation Appui technique à la gestion de l'azote : 2 sur 5 ans Montant/ha Maintien ¹ du système 180 € ² 160 € 1	.10 €	

1: MAEC Maintien ouvertes uniquement sur les BVAV (Bassins Versants Algues Vertes): Quillimadec-Alanan, Aber Wrac'h

- 2 : MAEC Maintien 1^{er} niveau ouverte, hors BVAV, aux exploitations avec un JA
- 3 : ouverte aux signataires de MAEC système ou CAB, MAB